

Introduction

Am, stram, gram...

Choisir un prénom, c'est à la fois passionnant et effrayant ! Le choix est tellement vaste que l'on s'y perd au début, il faut prendre le temps de les parcourir, laisser reposer puis y revenir et le prénom qui deviendra LE prénom émerge peu à peu, devenant de plus en plus évident.

Bien entendu, quand on a une idée précise du prénom que l'on veut pour son enfant, les choses sont plus simples, on choisit en fonction d'une initiale, d'une région qui nous tient à coeur, d'un pays que l'on souhaite ainsi présent dans la vie de notre enfant.

Pourtant, se plonger dans l'océan des prénoms, s'immerger dans ce grand bain et découvrir des pépites que l'on n'imaginait pas, c'est tellement agréable et enrichissant !

Un prénom peut nous apprendre un peu d'histoire, un peu de mythologie, un peu d'une langue et d'une culture. L'histoire des prénoms est passionnante, mais il faut surtout penser à celui ou celle qui le portera : ce prénom s'accorde-il avec votre nom de famille ? Combien de jeux sont-ils possibles ? Il y aura toujours quelqu'un pour trouver un jeu de mot avec un prénom, il faut simplement que ce ne soit pas trop évident.

L'autre défi est de se mettre d'accord avec sa moitié sur le prénom choisi, et pour cela il y a de nombreuses méthodes :

- vous pouvez acheter votre conjoint (tout le monde a son prix...)
- vous pouvez le jouer à pile ou face (vous trouverez ce qu'il vous faut dans les boutiques de farces et attrapes)
- vous pouvez l'avoir à l'usure (placez des billets partout dans ses affaires avec le prénom noté dessus, des gâteaux avec le prénom écrit en sucre, vous l'écrivez au feutre sur le corps, sur le miroir...)
- vous pouvez apprendre au chat à miauler le prénom en question.

Plus sérieusement, un prénom est avant tout un coup de coeur et ce coup de coeur doit être partagé !

Les prénoms et la loi

Dans les trois jours qui suivent la naissance de l'enfant, les parents sont tenus de faire enregistrer l'heure, le jour, le lieu de naissance ainsi que les prénoms qu'ils ont choisis.

Jusqu'en 1966, la réglementation concernant les prénoms était très vague et prêtait souvent à des confits car les officiers de l'Etat civil avaient le pouvoir de refuser un nom. En effet, les lois étaient mal définies et assez anciennes, elles dataient de la Révolution... Voici ce que disait le texte appliqué jusqu'en 1966 :

« Les noms en usage dans les différents calendriers, et ceux des personnages connus dans l'histoire ancienne pourront seuls être reçus, comme prénoms, sur les registres de l'état civil destinés à constater la naissance des enfants ; et il est interdit aux officiers publics d'en admettre aucun autre dans leurs actes. »

Dans les années 1960, de nombreux litiges ont éclaté car les parents voulaient donner des noms nouveaux à leurs enfants, ou des noms régionaux. La législation a été assouplie en 1966 et admettait enfin les prénoms tirés de la mythologie, les prénoms régionaux et parfois même les diminutifs. Mais ce n'était pas suffisant et les conflits ont continué.

C'est en 1993 que la loi consacre la liberté de choix des parents :

« L'acte de naissance énoncera le jour, l'heure et le lieu de la naissance, le sexe de l'enfant et les prénoms qui lui seront donnés, les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des père et mère et, s'il y a lieu, ceux du déclarant. [...] Tout prénom inscrit dans l'acte de naissance peut être choisi comme prénom usuel. Lorsque ces prénoms ou l'un d'eux, seul ou associé aux autres prénoms ou au nom, lui paraissent contraires à l'intérêt de l'enfant ou au droit des tiers à voir protéger leur patronyme, l'officier de l'état civil en avise sans délai le procureur de la République. Celui-ci peut saisir le juge aux affaires familiales. »

Avec ce nouveau texte, les enfants sont toujours protégés, mais les parents ont toute liberté dans le choix du prénom.

Vous trouverez dans ce livre 1001 prénoms rares et originaux. Il s'agit pour une grande partie de prénoms d'origine étrangère, de prénoms français oubliés ou qui n'ont pas encore séduit le grand public. Chaque prénom est facilement identifiable grâce à la précision en fin d'article quant à la tendance dans laquelle il s'inscrit.

Vous avez toutes les clés pour commencer votre sélection, espérons que vous vous amuserez et que vous trouverez votre, ou plutôt son bonheur !